

Services de garde d'enfants



Le Manitoba appuie les enfants et leurs familles. Dans nombre de ses communautés, des centres de la petite enfance (CPE) autorisés offrent des services de garde de qualité où l'enfant apprend en jouant. Les options sont nombreuses.

Types de services de garde

Au Manitoba, les services de garde sont **autorisés** ou **non autorisés**. Les coûts diffèrent entre les deux formats et les règles ne sont pas les mêmes partout. Certains services ne sont offerts qu'à temps plein tandis que d'autres acceptent les enfants à temps partiel et d'autres encore pour des périodes courtes et irrégulières. Les périodes d'attente peuvent être longues.

Services de garde autorisés

La Loi sur les garderies d'enfants assure que tous les centres de services de garde d'enfants autorisés au Manitoba suivent certaines règles. La Loi définit les types de services de garde qui doivent être autorisés. Elle établit des normes relatives à différents domaines tels que la supervision des enfants, la qualification du personnel, l'équipement, la santé et la sécurité, la nutrition, la programmation et la gestion des comportements. Le gouvernement provincial envoie des inspecteurs vérifier que ces services sont offerts de façon saine et sécuritaire. Les services de garde autorisés peuvent être offerts, notamment, dans des résidences privées, des écoles ou des centres communautaires. Certains services de garde autorisés sont privés tandis que d'autres sont offerts de façon coopérative, avec l'apport des parents.

Pour consulter le Guide des services de garde d'enfants au Manitoba, visiter le www.gov.mb.ca/fs/childcare/families/guide_childcare/index.fr.html

Services de garde non autorisés

Certains services de garde sont non **autorisés**. Ces services peuvent être offerts dans des résidences privées à un maximum de quatre enfants de moins de douze ans à la fois, dont seulement deux peuvent être âgés de moins de deux ans. Les enfants qui résident sur place doivent être inclus dans ce calcul.

Si plus de quatre enfants reçoivent des soins, une licence de fournisseur autorisé de services de garde à domicile doit être obtenue. Sans cette licence, le nombre d'enfants doit être réduit ou la garderie doit être fermée.

Allocations pour la garde d'enfants

Le Programme d'allocations pour la garde d'enfants accorde un soutien financier aux familles admissibles afin de les aider à payer leurs frais de garde pour leurs enfants âgés de 12 semaines à 12 ans.

- Pour de plus amples renseignements, visiter le www.gov.mb.ca/fs/childcare/families/childcare_subsidies.fr.html.



win.manitobastart.com



Financé par :

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

Funded by:

Immigration, Refugees and Citizenship Canada

Services de garde d'enfants



Allocation Canadienne pour enfants

L'allocation canadienne pour enfants est une aide financière du gouvernement fédéral accordée aux parents d'enfants de moins de 18 ans sous forme de versements mensuels non imposables. Toute personne principalement responsable d'un enfant mineur peut recevoir cette allocation en présentant une demande.

Pour de plus amples renseignements :

- <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/campagnes/allocation-canadienne-pour-enfants-autochtones.html>
- <http://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/campagne/allocation-canadienne-enfants.html>

Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

Le Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants vient en appui aux CPE et aux centres de services de garde autorisés de la province. Le Manitoba assure le bien-être des enfants et de leurs famille en appuyant des garderies autorisés qui offrent des programmes d'apprentissage axés sur le jeu et des services de garde aux enfants de 12 semaines à 12 ans.

- Pour de plus amples renseignements, visiter le www.gov.mb.ca/fs/childcare/index.fr.html.

Maternelle

La plupart des classes de maternelles sont dirigés par un enseignant et un éducateur en petite enfance. Les classes sont offertes le plus souvent cinq demi-journées par semaine ou aux deux jours, soit deux à trois journées complètes par semaine, et nécessitent la planification de services de garde à l'extérieur des heures de maternelle. Les maternelles des écoles française sont offertes à temps plein. Pour des renseignements sur les programmes de maternelle locaux, s'adresser au personnel administratif de l'école ou de la division scolaire visée.

Pour en savoir plus sur la maternelle, visiter le www.edu.gov.mb.ca/m12/ecoles-mb/docs/guide-maternelle.pdf.

À savoir

La plupart des centres de la petite enfance emploient des diplômés en éducation de la petite enfance (EPE). La formation d'EPE est importante parce qu'elle permet d'acquérir les connaissances relatives aux mécanismes propres à l'apprentissage en bas âge. Bien appuyés dès le départ, les enfants peuvent rapidement devenir experts en apprentissage et ainsi mieux réussir à l'école.

N. B. : Deux types de services de garde d'enfants co-existent au Manitoba : autorisés et non autorisés. Les parents doivent choisir le type qui convient le mieux à leur famille.